



SANCERGUES

Affichage et publication sur
le site internet de la commune
le 19 janvier 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

(ord n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021)

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 16 JANVIER 2023 À 19 H

Le Conseil Municipal de Sancergues s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Maire, le lundi 16 janvier 2023 à 19 heures, salle de la mairie, sur convocation préalable de M. le Maire, adressée à domicile par envoi dématérialisé, le lundi 9 janvier 2023.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Caroline GANIER, Thierry CARLIER, Robert LEPOIX

Absents ayant donné pouvoir : Samuel LECAS à Thierry CARLIER, Jean-Pierre PERNEL à Dominique MALLERON

Absent non représenté :, Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Thierry CARLIER

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2022.

DCM-1/2023 Subvention exceptionnelle pour l'école de Charentonnay : classe découverte mars 2023 : **Approuvé**

DCM-2/2023 Recensement de la population 2023 : agents recenseurs – délibération rectificative : **Approuvé**

DCM-3/2023 Consultation publique – Marnay Energie – projet de méthanisation : avis commune : **Approuvé**

Sancergues, le 19 janvier 2023

Jean-Luc CHARACHE, Maire



Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 11 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 09/01/2023 Date d'affichage : 09/01/2023	Délibération du Conseil Municipal n°01/2023 Séance du 16 janvier 2023
Objet : Subvention exceptionnelle pour l'école de Charentonnay : classe découverte mars 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Caroline GANIER, Thierry CARLIER, Robert LEPOIX

Absents représentés : Samuel LECAS donne pouvoir à Thierry CARLIER, Jean-Pierre PERNEL donne pouvoir Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Thierry CARLIER

M. le maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de l'école de Charentonnay concernant l'organisation d'une classe découverte qui aura lieu du 20 au 25 mars 2023 à Damgan. Le montant demandé est de 50€ par élève habitant la commune de Sancergues.

La demande de subvention s'élève donc à 700€ pour 14 élèves domiciliés sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'attribuer cette subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de Charentonnay d'un montant de 700€.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Sancergues, le 16 janvier 2023

M. Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Thierry CARLIER

Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 11 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 09/01/2023 Date d'affichage : 09/01/2023	Délibération du Conseil Municipal n°02/2023 Séance du 16 janvier 2023
Objet : Recensement de la population 2023 : agents recenseurs – délibération rectificative	

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Caroline GANIER, Thierry CARLIER, Robert LEPOIX

Absents représentés : Samuel LECAS donne pouvoir à Thierry CARLIER, Jean-Pierre PERNEL donne pouvoir Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Thierry CARLIER

Rectification de la délibération n°60-07 du 05/12/2022 suite à l'augmentation du SMIC au 01/01/2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide la création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 01/01/2023 au 18/02/2023. Chaque agent recenseur percevra la somme correspondant à 100h de travail basé sur le smic horaire en vigueur pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2023. La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Sancergues, le 16 janvier 2023

M. Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,
Thierry CARLIER



Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 11 Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1 Date de convocation : 09/01/2023 Date d'affichage : 09/01/2023	Délibération du Conseil Municipal n°03/2023 Séance du 16 janvier 2023
Objet : Consultation publique – Marnay Energie – projet de méthanisation : avis commune	

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Raphaëlle BAGNOLATI, Pascal BOYELDIEU, Caroline GANIER, Thierry CARLIER, Robert LEPOIX

Absents représentés : Samuel LECAS donne pouvoir à Thierry CARLIER, Jean-Pierre PERNEL donne pouvoir Dominique MALLERON

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Thierry CARLIER

M. le maire rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2016, la commune de Sancergues avait émis un avis favorable sur la demande d'autorisation du projet de méthanisation présentée par la société Marnay Energie. Il informe aussi l'assemblée, que la consultation du public s'est déroulée du 8 décembre 2022 au 5 janvier 2023, pour ce projet de méthanisation situé sur les communes de Feux et Lugny-Champagne. La Préfecture du cher demande donc au conseil municipal, dès la fin de cette consultation publique, de donner un avis sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- émet un avis favorable sur ce projet.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait à Sancergues, le 16 janvier 2023

M. Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE

M. le secrétaire de séance,
Thierry CARLIER